



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°39

Réunion du : **Mardi 23 mai 2023**
Présents : **MM. LE DREFF, OLIVEAU, LACOUR**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

24577434 – CHATELET AS FC 2 / ELM LEBLANC 1 du 03/06/2023 (R2/C)

La Commission prend connaissance de la demande de CHATELET AS FC 2 d'avancer la rencontre à 13H15 et rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour **la dernière journée de Championnat** (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), **à l'heure officielle**.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. »

Considérant que la demande de changement horaire consiste à avancer le coup d'envoi du match, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord d'ELM LEBLANC.

A défaut d'accord :

Considérant que la rencontre 24577164 – CHATELET AS FC 1 / HOPITAL R. POINCARE 1 du 03/06/2023 (R1/B) ne présente pas d'enjeu sportif pour les montées ou descentes,

La Commission fixera les rencontres comme suit :

- 24577164 – CHATELET AS FC 1 / HOPITAL R. POINCARE 1 (R1/B) à 13h15
- 24577434 – CHATELET AS FC 2 / ELM LEBLANC 1 du 03/06/2023 (R2/C) à 15H

PROCHAINE REUNION : MARDI 30 MAI 2023